

Fiche signalétique

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Antifuite + servo-direction MotoMaster^{MD}

Partie responsable : STP Products Manufacturing Company
44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810

Nº de téléphone pour information : +1 203 205-2900

Nº de téléphone d'urgence :

Pour une urgence médicale, faites le 1 866 949-6465 / 1 303 389-1332 (en dehors des É.-U. et du Canada)

Pour une urgence en transport, faites le 1 800 424-9300 (Chemtrec) ou le 1 703 527-3887 à l'extérieur des É.-U. et du Canada (appel à frais virés)

Date de préparation de la FS : 30/01/2018

Utilisation du produit : Produit pour entretien automobile – Pour utilisation générale et professionnelle

2. Identification des dangers

Remarque : Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de l'U.S. Consumer Product Safety Commission et non pas aux règlements de l'OSHA. Les exigences relatives à l'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur les exigences d'étiquetage de l'OSHA, de sorte que l'étiquette du produit ne comporte aucun élément d'étiquetage de l'OSHA illustré ci-dessous dans la FDS.

Classification SGH :

Physique :	Santé :
Non dangereux	Toxique pour la reproduction - Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH :



Danger!

Mentions de danger	Expressions de précaution
L'ingestion peut nuire à la fertilité.	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des vêtements de protection. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. Garder sous clef. Jeter le contenu et le contenant aux déchets conformément à la réglementation locale et nationale.

Fiche signalétique

3. Composition/informations sur les composants

Composant	CAS N°	Quantité
Huile minérale	64742-54-7 / 64742-65-0	80 à 100 %
Phtalate de benzyle et de butyle	85-68-7	0 à 3 %

4. Premiers soins

Par inhalation : Si des symptômes d'exposition se manifestent, transporter la personne à l'extérieur. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent et persistent.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau exposée au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou de rougeurs cutanées, consulter un médecin. L'injection à haute pression de ce produit à travers la peau constitue une urgence médicale. Ce produit doit être complètement éliminé de la surface sous la peau. Consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire : Rincer les yeux à grande eau. Si l'irritation ou les autres symptômes persistent, consulter un médecin.

Par ingestion : Ne pas faire vomir, sauf sur indication d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Si la victime est consciente, lui faire boire un verre d'eau. Consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente.

Symptômes les plus importants : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation. L'inhalation du brouillard ou des vapeurs à des températures élevées peut causer une irritation respiratoire. Un contact prolongé peut entraîner le dégraissage et l'assèchement de la peau.
L'injection à haute pression de ce produit à travers la peau constitue une urgence médicale. L'ingestion peut nuire à la fertilité.

Indication de soins médicaux et de traitements spéciaux immédiats : L'injection à haute pression de ce produit à travers la peau constitue une urgence médicale.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau.

Dangers spécifiques du produit : Brûlera en cas d'incendie. Les récipients fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à des chaleurs extrêmes. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone, de l'oxyde de zinc et des hydrocarbures.

Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets pour éteindre les feux dans les secteurs où des produits chimiques sont utilisés ou stockés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Attention – risque de glisser. Éliminer toutes les sources d'ignition et ventiler la zone. Porter de l'équipement de protection approprié.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les cours d'eau. Signaler les déversements, conformément aux réglementations locale et nationale. Aviser le Centre national d'information (National Response Center) si un déversement quelconque s'infiltra dans les voies navigables, la zone contiguë ou des rives attenantes.

Fiche signalétique

Méthodes de confinement et de nettoyage : Arrêter le déversement à la source s'il n'y a pas de danger à le faire. Absorber avec une matière inerte. Recueillir dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyer la zone de façon appropriée puisque les matières déversées, même en petites quantités, peuvent présenter un risque de glisser.

7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards. Se laver la peau exposée soigneusement au savon et à l'eau après manipulation. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Tenir hors de portée des enfants.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser les récipients vides.

Entreposage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des oxydants et autres matières incompatibles.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Directives en cas d'exposition :

PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Huile de pétrole lubrifiante (brouillard d'huile)	5 mg/m ³ par inhalation MPT ACGIH VLE 5 mg/m ³ MPT OSHA LEA (sous forme de brouillard)
Phtalate de benzyle et de butyle	Non établi

Mesures de contrôle techniques : Une ventilation générale devrait convenir à une utilisation normale. Pour les activités au cours desquelles la VLE pourrait être dépassée, une ventilation mécanique, p. ex., un système d'évacuation local, peut être nécessaire pour conserver le degré d'exposition en deçà des limites applicables.

Équipement de protection individuelle

Équipement de protection respiratoire : Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Pour les activités au cours desquelles la VLE est dépassée, un appareil respiratoire approuvé par NIOSH et doté de cartouches pour vapeurs organiques et d'un préfiltre pour poussière ou brouillard ou encore un respirateur à adduction d'air est recommandé. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Sélectionner conformément à la norme 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre les incendies.

Gants : Aucun normalement nécessaire. Au besoin, le port de gants imperméables en néoprène ou en nitrile est recommandé pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection oculaire : Aucune dans des conditions normales d'utilisation. Éviter le contact oculaire. Des lunettes de sécurité ou de protection sont recommandées en cas de risque de contact oculaire.

Autre équipement ou vêtement de protection : Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Fiche signalétique

Apparence et odeur : Liquide rouge clair avec une odeur d'huile lubrifiante.

État physique : Liquide	Seuil olfactif : Non déterminé
pH : Sans objet	Densité : 0,88
Point initial d'ébullition/plage : >327 °C (>620 °F)	Pression de vapeur : Non déterminé
Point de fusion/de congélation : Non déterminé	Densité de vapeur : Non déterminé
Solubilité dans l'eau : Négligeable	Pourcentage de volatilité : zéro
Viscosité : 41,4 à 50,6 cSt @ 40 °C	Vitesse d'évaporation : Très lent
Coefficient de répartition eau/huile : Non déterminé	Contenu en COV : Non déterminé
Point d'éclair : >149 °C (>300 °F) COC minimum	Température de combustion spontanée : Non déterminé
Température de décomposition : Non déterminé	Limites d'inflammabilité : LIE : Non déterminés LSE : Non déterminés
Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Habituellement non réactif

Stabilité chimique : Stable.

Risques de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive et des flammes nues.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, de l'oxyde de zinc et des hydrocarbures.

11. Données toxicologiques

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

Dangers aigus :

Par inhalation : L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Contact cutané : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation et une sécheresse. L'injection à haute pression de ce produit à travers la peau peut causer de graves lésions tissulaires entraînant la perte d'un doigt, d'une main ou d'un bras. Il se peut qu'il n'y ait aucun signe de blessure ou de douleur au début.

Contact oculaire : Le contact direct peut causer une légère irritation oculaire.

Par ingestion : L'ingestion peut causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Dangers chroniques : L'ingestion peut nuire à la fertilité.

Inscription aux listes de carcinogénicité : Aucun des composants n'est inscrit aux listes des substances cancérogènes ou potentiellement cancérogènes du CIRC, du NTP, de l'ACGIH ou de l'OSHA.

Valeurs de toxicité aiguë :

Huile lubrifiante de pétrole (sous forme d'huile minérale) :
DL50 orale chez le rat : > 5 000 mg/kg

Fiche signalétique

Phtalate de benzyle et de butyle : DL50 cutanée chez le lapin : > 5 000 mg/kg
DL50 orale chez le rat : 2 330 mg/kg

12. Données écologiques

Écotoxicologie :

Huile lubrifiante de pétrole (sous forme d'huile minérale) :

CL50 chez la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) : > 5 000 mg/l/96 h
CL50 chez la puce d'eau (*Daphnia magna*) : > 1 000 mg/l/48 h

Phtalate de benzyle et de butyle :

CL50 *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel) 0,82 mg/l/96 h

Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Mettre aux déchets conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale. Mettre les contenants vides au recyclage.

14. Informations relatives au transport

Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) : Non réglementé

Description des matières dangereuses pour le TMD au Canada : Non réglementé

Description des marchandises dangereuses selon le code IMDG : Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

États-Unis :

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA : Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA, Section 103 : Ce produit a un quotient de risque (QR) de 1 496, 86 kg (3 300 lbs), basé sur le QR de 45,36 kg (100 lb) de phtalate de benzyle et de butyle, présent à 3 % maximum. Les déversements de pétrole doivent être déclarés au Centre national d'information. De nombreux États ont des exigences de déclaration des déversements plus strictes. Déclarer les déversements conformément aux exigences des réglementations fédérale, provinciale et locale.

Catégorie de danger sous SARA (311/312) : Classifié selon la classification SGH sur la communication des dangers 2012 de l'OSHA conformément à la section 2 de cette FDS.

Fiche signalétique

SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques ci-dessous qui sont assujettis aux exigences de déclaration annuelle de libération en vertu du SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) : Composés de zinc sous le minimus de concentration.

Canada :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont inscrits à la LIS canadienne.

La présente FDS a été préparée conformément aux critères du Règlement sur les produits contrôlés (RPC); elle contient tous les renseignements exigés par le RPC.

16. Autres informations

Classement NFPA (NFPA 704) :	Santé : 1	Incendie : 1	Instabilité : 0
Classement HMIS :	Santé : 1*	Incendie : 1	Danger physique : 0

*Danger d'ordre chronique pour la santé.

DATE DE RÉVISION : 30/01/2018

SOMMAIRE DE LA RÉVISION : Nouvelle FDS. Modèle de formule.

DATE DE LA VERSION PRÉCÉDENTE : S. O.

LES DONNÉES FOURNIES SONT DESTINÉES UNIQUEMENT À UNE UTILISATION DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.